

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

Délibération n°2025-2 : Comptes financiers 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102, R. 719-104 et R. 719-109,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et notamment ses articles 21 et 25,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 mars 2025,

Article 1 – approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 170,9 ETPT, dont 137,4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 33,6 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 12 298 379 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 10 360 528 € en personnel,
 - 1 716 621 € en fonctionnement,
 - 1 221 230 € en investissement ;
- 12 298 379 € de crédits de paiement dont :
 - 10 360 528 € en personnel,
 - 1 716 621 € en fonctionnement,
 - 1 221 230 € en investissement ;
- 13 205 568 € de recettes ;
- 92 793 € de solde budgétaire en déficit.

Article 2 – approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 98 447 € de prélèvement sur la trésorerie ;
- 432 187 € de résultat patrimonial (bénéfice) ;
- 614 189 € de capacité d'autofinancement ;
- 650 457 € de prélèvement au fonds de roulement.

Article 3 - décide d'affecter le résultat à hauteur de 432 187 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

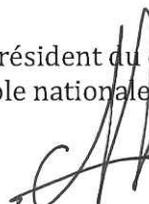
Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes-PSL



Christophe STRASSEL